

NATIONS UNIES
INSTITUT AFRICAÏN
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET DE PLANIFICATION

IDEP/ET/CS/2365-2

5089

(2)

D A K A R

SEMINAIRE

sur

LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE

(Caire 20 Mai - 29 Juin 1972)

LE CAS DE LA "GECOMINES"

par

Jean L. COMHAIRE^{*}

Professeur-Directeur du Département
de Sociologie et d'Anthropologie
à l'Université du Nigéria
Ancien Professeur à l'Université
Officielle du Congo

JANVIER 1972

* Les idées exprimées dans ce document n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IDEP.

LE CAS DE LA "GECOMINES"LES ORIGINES DU KATANGA

Sans vouloir remonter trop loin, ni trop longuement dans le passé, il est nécessaire de dire quelques mots au sujet des origines de la situation à laquelle le Congo dut faire face quand son gouvernement décida de mettre fin à "l'empire de l'Union Minière". C'est pour avoir ignoré quelques détails importants de cette situation que le Général Mobutu n'est pas parvenu à retirer de l'opérations tous les bénéfices escomptés.

Dans les multiples expéditions lancées en Afrique équatoriale à l'initiative du roi Léopold II, celles du Katanga ne paraissaient à leurs débuts que d'importance secondaire. On était en 1890, année décisive dans l'histoire du partage de l'Afrique par les puissances coloniales, avec le concours de l'Empire ottoman et des Etats-Unis. Les grandes lignes du partage avaient été tracées à Berlin, en 1885. Restait à les préciser sur le terrain. Il y eut, à ce point de vue, un bond en avant général au cours de l'année 1890. Restaient quelques blancs à combler, dont un qu'on n'appelait pas encore le Katanga. Deux hommes y pensaient: Léopold II et Cécil Rhodes. Le second avait même créé, en 1889, la "British South Africa Company", apparemment liée au grand rêve "du Cap au Caire" et comme des missionnaires anglais s'y trouvaient déjà, le futur Katanga semblait prêt à tomber entre ses mains.

Léopold II lui, se trouvait placé devant la nécessité de faire un choix difficile. L'année était mauvaise. D'ores et déjà, le Congo avait coûté 19 millions de francs belges (à 5 francs pour un dollar) alors que Léopold I n'avait laissé à sa mort que 15 millions, acquis avec l'aide

de Rothschild de Paris. Tout le monde était désabusé, à commencer par la Reine (une Habsbourg) qui ne cessait de s'écrier, comme nous l'a raconté le colonel-Liebrechts, "Léopold tu nous rendra fous avec ton Congo !". Les exportations ne devaient atteindre qu'en 1894 le million nécessaire pour équilibrer des importations qui n'avaient rien de somptuaire.

Or, il y avait une opération qui s'imposait. Même si le roi l'avait voulu, l'opinion belge, généralement peu intéressée au Congo, ne lui aurait pas permis de rester sourd à la voix tonnante du Cardinal Lavigerie, venu tout exprès à Sainte-Gudule, l'église "collégiale" de Bruxelles, le 15 Août 1890, prêcher la nouvelle croisade contre les "Turcs" et les "Arabes" coupables de tolérer encore l'exclavage à un moment où presque toutes les puissances européennes avaient cessé d'y trouver leur profit. Une telle croisade ne pouvait manquer d'être fort coûteuse, mais au moins pouvait-on espérer trouver les appuis financiers indispensables à sa réalisation. D'autre part, elle ne manquait pas d'aspects tentateurs, après les "Arabes" du Congo, il y aurait les "Turcs" de l'Aequatoria (que personne à l'époque n'appelait Soudan) et une fois sur le Nil, jusqu'où ne pourrait-on pas aller ? Ainsi Léopold II se laissa-t-il bercer par le rêve de ce qu'un journaliste belge décrivit à l'époque comme "un empire pharaonien".

Compagnie (1891) et Comité spécial du Katanga (1900).

Le Katanga passait dès lors au second plan. Pressé par certains esprits prévoyants de faire tout de même quelque chose de ce côté, le roi laissa ses amis du moment constituer une compagnie à charte, la "Compagnie du Katanga" (C.K.), au modeste capital d'un million. Cinquante cinq ans plus tard, le Gouverneur général Rijckmans, devait s'écrier, avec une amertume qui étonna un peu ceux qui l'avaient vu à l'oeuvre

au cours de ses douze ans d'administration coloniale: "Si l'Etat avait disposé du million nécessaire pour financer les expéditions Bia-Francqui, Hodister et Delcommune, ces 12 millions 250.000 francs seraient tombés dans son budget". Il s'agissait du tribut annuel que la Colonie devait payer à la compagnie, vraie "grande compagnie" s'il en fut.

Dès ce moment, en effet, une réaction en chaîne était déclenchée dont le Congo allait faire les frais, tant comme "Etat indépendant", jusqu'en 1909, comme colonie, ou, depuis 1960, comme république. La présence du cuivre était connue depuis 1811, date de la première traversée de l'Afrique centrale, effectuée par deux mulâtres portugais, Pedro Batista et Antonio José, mais il était réservé à un géologue belge de révéler la véritable valeur de ces agissements, qu'il qualifia de "scandale géologique". Fait caractéristique, c'est à un explorateur anglais passé au monde des affaires, Cameron, que Léopold II confia la tâche d'accueillir à Lisbonne l'expédition de 1893 et de recommander à ses membres le silence le plus complet sur leurs découvertes. Ainsi commençait une ère de collaboration anglo-belgo-portugaise qui se prolonge jusqu'à nos jours et avec laquelle le général Mobutu ne semble pas avoir compris qu'il devrait compter. Cecil Rhodes lui-même promit son concours à une époque indéterminée. Il devait se matérialiser par la construction d'un chemin de fer qui atteignit le Katanga en 1910.

En dehors même du Katanga, les affaires du Congo commençaient à bien marcher. En 1894, la balance commerciale était équilibrée à un million, en 1903, avant toute mise en exploitation des gisements de cuivre, les exportations devaient s'élever à 54 millions, dépassant ainsi les importations d'une vingtaine de millions. La Belgique se préparait à

célébrer le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance en construisant, avec un quart de siècle de retard, l'arcade du Cinquantenaire et d'autres monuments offerts par le "souverain de l'Etat indépendant du Congo".

La compagnie du Katanga s'était vu promettre un tiers de la province à titre de concession. Pour éviter les embarras d'un partage sur le terrain, un organisme hybride naquit en 1900, le "Comité spécial du Katanga" (C.S.K.). Il fut chargé de l'administration de la province, beaucoup plus grande que la zone minière, à charge d'en réserver un tiers des bénéfices à la "C.K.". Dès l'année précédente, les amis du roi-souverain avaient réussi à intéresser - modestement - quelques banques et autres établissements, tant français et allemands que belges, à la création de la "Compagnie d'Orient", bientôt rebaptisée "Banque d'Outremer", dont l'absorption par la Société Générale de Belgique, en 1929, devait donner à celle-ci un véritable empire d'affaires au Congo. Quant à la "C.K.", elle se mua en société à portefeuille et mère de filiales (v. annexe). Depuis l'indépendance elle est devenue la "Compagnie financière du Katanga", société belge qui a enregistré en 1970 des rentrées de l'ordre de F.B. 163.446.693 (contre 133.419.951 en 1969), dont F.B. 146.225.809 de revenus du portefeuille (contre 112.750.214). Le bénéfice net de F.B. 125.096.705 (99.864.326) a permis de distribuer un dividende de 90 francs belges net par part sociale (70 en 1969).

Collaboration anglo-belgo-portugaise.

Nous avons vu comment dès 1893, un explorateur anglais avait accueilli à Lisbonne les explorateurs belges rentrant du Katanga. Six ans plus tard, un homme d'affaires génial quoiqu'un peu oublié aujourd'hui (son nom figure toujours sur les cartes de l'Angola), Robert Williams, fondait à Londres la "Tanganyika Concessions Ltd", dont le nom signifiait qu'il voulait faire du Lac Tankanika le noeud d'un grand

réseau d'affaires. Les circonstances l'amènèrent à modifier un peu la géographie de ses activités, de sorte que le nom de la société, qui siège à Salisbury, Rhodésie, depuis 1950, paraît aujourd'hui mal choisi.

Quoiqu'il en soit, Robert Williams avait compris toute l'importance du territoire qu'on appelait désormais Katanga. Il s'aboucha avec la "C.K." en vue de collaborer avec elle à la prospection minière de la région. Les liens entre les deux sociétés devinrent si étroits que la "C.K." finit par détenir 10% des actions de la "Tanganyika", tandis que celle-ci participait largement à la création du "C.S.K." et de "l'Union Minière". Cependant, la "Tanganyika" a été et reste surtout importante pour le Katanga à titre de propriétaire à 90% du chemin de fer dit "de Benguéla" qui relie la région minière à l'Océan Atlantique, à travers l'Angola portugais. Le port de Lobito y a été aménagé à l'époque où le rail, parti de l'océan, a atteint la frontière congolaise en 1932.

Le "C.S.K." ayant été dissout d'urgence, trois jours avant l'indépendance du Congo, les sociétés et tout particulièrement l' "Union Minière" ont échappé au contrôle que le nouveau gouvernement aurait pu exercer sur elles par l'intermédiaire du comité. Cette opération n'a pu être effectuée qu'avec le concours de la "Tanganyika", gardant les 375.160 actions qu'elle avait dans l' "U.M.", tandis que la "C.K." en acquérait 202.976 (au lieu de 18.500). La "Générale" en détenant pour sa part 128.792, les trois sociétés se croyaient en mesure de contrebalancer l'influence du nouvel Etat, qui disposait de 478.292 voix à l' "U.M.", contre 662.768 au défunt "C.S.K."

L'UNION MINIERE DU HAUT KATANGA (1906-1967)

L'Union Minière du Haut-Katanga, qui devait se tailler la réputation de contrôler tout le Congo, a été en quelque sorte le fer de lance par lequel la "Générale" (Société Générale de Belgique) a pénétré dans

le monde congolais des affaires. Son capital initial était modeste: 10 millions de francs belges, au taux d'avant la première guerre mondiale, c'est-à-dire 2 millions de dollars d'avant la crise de 1929 et des années suivantes. Elle disposait d'une concession - non d'un droit de propriété - couvrant une vingtaine de milliers de kilomètres carrés adossés à la frontière de la Rhodésie-du-Nord (l'actuelle Zambie) et représentant à peu près la moitié du grand "Copperbelt" d'Afrique centrale, avec des gisements d'une teneur nettement plus élevée que dans l'autre moitié.

Cette disposition des gisements permit à l' "U.M." de concentrer ses activités en trois points seulement: Lubumbashi (Elisabethville de 1910 à 1966, et avant: " "L'Etoile du Congo", du nom de la première mine ouverte à l'exploitation), Likasi-Panda (Jadotville, de 1934 à 1966) et Kolwezi. A la veille de la première guerre mondiale, la première mine produisait 7.500 tonnes de cuivre en un an, mais le marché offert par la guerre suscita un effort qui fit monter cette production à 27.000 tonnes.

La guerre finie, l' "U.M." organisa systématiquement sa concession en un véritable petit royaume, guère plus petit en fait que la Belgique elle-même. Elle prit l'initiative de stabiliser une main-d'oeuvre que le caractère désertique du Haut-Katanga obligeait à recruter au loin., dans la province du Kasai principalement. "Les Belges sont entrain de prendre un gros risque", commentaient les Anglais voisins. Dès 1928, 45% des effectifs travaillaient sur la base d'un **contrat de trois ans**, en 1929: 65 %, en 1930: 93 %, en 1931: 98 %. Il est vrai que dans le dernier cas, les derniers engagés à court terme avaient commencé à reprendre le chemin du village natal par suite des licenciements motivés par la crise mondiale.

La stabilisation des effectifs progressait parallèlement à la croissance de la production: 137.000 tonnes en 1937, suivie d'une réduction, puis d'une nouvelle augmentation au cours de la seconde guerre mondiale. L' "U.M.", jusqu'en 1960, ne devait plus s'arrêter dans sa croissance mais celle-ci, néanmoins, s'était considérablement ralentie à la veille de l'indépendance du Congo, pour osciller aux environs de 300.000 tonnes de cuivre par an. La société employait alors plus de 2.200 Européens et plus de 21.000 Congolais et Rwandais. Elle proclamait sa confiance dans l'avenir mais comme la concession devait prendre fin en 1990, annonçait que ses investissements au Congo seraient doublés au cas où sa concession serait prolongée. A ce moment, les 10 millions de francs du début s'étaient multipliés d'une manière incroyable, le capital de l' "U.M." s'élevait à huit milliards.

Il convient, bien entendu, de noter qu'il ne s'agissait pas seulement d'auto-financement et d'accumulation de bénéfices. Les actionnaires apportèrent à la société plus de 900 millions de francs belges, dont la valeur était tombée au dixième de celle d'avant 1914 et, en tenant compte des dévaluations, ce total représentait quelques cinq milliards de francs belges actuels (la dernière dévaluation datant de 1949, met le dollar à cinquante francs). Reste une coquette somme de trois milliards, qui n'a rien d'étonnant, puisqu'au cours des dix années précédant l'indépendance du Congo, les bénéfices se sont élevés à un total de 31 milliards.

L' "U.M." a participé ouvertement à la sécession proclamée par Tshombé pour toute la province dite du Katanga, pas seulement la concession minière. Cependant, il faut remarquer qu'entre le siège d'exploitation de Lubumbashi et le siège social de Bruxelles, l'entente était loin de régner à ce sujet. De fait, cette crise a mis en lumière - pour ceux qui voulaient bien voir - le caractère nettement technique de la direction de l' "U.M." pour le Katanga, constituée uniquement d'ingénieurs des mines, tandis que le finissage du cuivre et des autres métaux et leur mise en vente s'effectuaient en Belgique.

C'est contre cette séparation des pouvoirs que le gouvernement congolais s'est élevé en 1966, demandant à la société de transférer son siège social à Kinshasa. Interrogé à ce sujet à l'occasion d'une visite à Washington, le général Mobutu devait déclarer, en 1970, qu'il ne s'agissait pas d'une nationalisation mais que l' "U.M." ne voulait "ni se soumettre aux lois nationales congolaises, ni s'en aller". Il s'empressait d'ajouter: "Cette société a, depuis lors, tellement bien admis le bien-fondé de notre position qu'elle va reprendre ses activités minières au Congo en investissant en coopérant avec des sociétés américaines".

On peut contester ce dernier point car, en fait, l'Union Minière du Haut-Katanga devenue l'Union Minière, société anonyme belge, s'intéresse plus au Canada et à l'Australie qu'au Congo. L'accord intervenu avec le Congo en 1969 lui a donné toute satisfaction, après un premier règlement de compte survenu le 15 février 1967, sous forme d'un accord de coopération technique entre sa filiale, la Société Générale des Minerais (S.G.M.) de Bruxelles et la nouvelle "Générale Congolaise des Minerais" (alors GECOMIN, depuis GECOMINES), de Kinshasa.

De fait, la manière dont l' "U.M." avait organisé ses activités lui a permis de sortir de la bataille avec un minimum de pertes. Devenue "holding", elle se contente de gérer un portefeuille énorme et d'offrir l'assistance de ses nombreux experts à tous les pays qui peuvent en avoir besoin, sans exclure la Guinée. Son bénéfice net, dès 1969, atteignait la somme de Francs: 1.467.647.678, ce qui permit de distribuer aux actionnaires un dividende de 850 francs net par part entière. Le portefeuille des participations figurait au bilan pour Frs 3.520.930.376, dont Frs 2.810.000.000 acquis depuis le 1er janvier 1967.

LA CECOMINES (1966)

Sous le titre abrégé de "Gécomines" ("Gécomin" à ses débuts) les installations au Congo de l' "Union Minière du Haut Katanga" fonctionnent donc aujourd'hui comme entreprise congolaise, au capital de Zaïres 104.709.520, propriété exclusive de l'Etat.

On notera qu'il ne s'agit pas d'une nationalisation au sens propre du terme, pas même d'une véritable société d'Etat. Une telle distinction relève, dira-t-on de la psychologie plutôt que du Droit mais elle est importante pour qui veut comprendre une attitude et rechercher les conséquences qui en découlent. Pour le gouvernement Mobutu, la "Gécomines" n'est pas un service public, pas même une régie échappant à la législation générale sur les entreprises privées. Elle continue d'occuper la place de l' "U.M.", même au point de vue territorial, occupant mais ne possédant pas une concession - non une cession - d'une vingtaine de milliers de kilomètres carrés, les deux tiers de la Belgique, le long de l'axe ferroviaire et routier Lubumbashi-Likasi-Kolwezi.

Cette société est pourvue d'un conseil d'administration congolais dont le rôle est douteux dans les deux sens. Par le haut, il ferait beau voir que le conseil se dresse contre le chef de l'Etat, ou même lui inspire involontairement une inquiétude quelconque. M. Kibwe, premier président de la nouvelle entreprise, a été démis de ses fonctions du chef de corruption mais il n'est pas douteux qu'il était "carte marquée" depuis ses débuts, étant le seul des anciens ministres de Tshombé à jouer un rôle dans le régime naissant du général Damien Kandolo, son successeur, se le tient visiblement pour dit.

Dans l'autre sens, le personnel de l' "Union Minière" est resté en place. Même au moment de la crise de décembre 1966 - février 1967, la préoccupation primordiale du gouvernement congolais était de convaincre, ou même de forcer les Européens au service de la société à poursuivre leur travail en attendant le règlement de l'affaire. Kibwe procéda bien à quelques nominations isolées, nous reviendrons sur l'une d'entre-elles, mais ces décisions qui eussent dû lui valoir la reconnaissance générale, lui furent, au contraire, reprochées quand l'heure de sa fin parut proche.

La "Gécomin" a, dans l'ensemble, poursuivi consciencieusement les programmes établis avant sa naissance par l' "Union Minière". Une mine souterraine et un concentrateur ont été achevés à Kamoto, signe d'un lent mais sûr déplacement du centre des activités de l'entreprise vers l'extrémité ouest de la concession, qui menace gravement l'avenir de la ville de Lumumbashi. Peut-être l'ancien conseil d'administration aurait-il hésité à pousser la production qui oscilla aux environs de 300.000 tonnes de cuivre et 8.200 tonnes de cobalt de 1960 à 1966, avant de monter à 320.000 en 1967, 325.000 en 1968, 360.000 en 1969, 385.000 en 1970, 400.000 en 1971, pour le cuivre, 10.000 tonnes en 1967 et 14.500 en 1970 pour le cobalt.

La différence de politique si c'en est une, n'est pas rassurante pour ceux qui s'intéressent aux progrès de l'économie congolaise. En effet, il semble que la "Gécomines" soit entrée dans un cercle vicieux: compenser la baisse des prix par un accroissement de la production qui risque fort de contribuer à une nouvelle baisse des prix.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi monté de Zaïres 131 millions en 1967, à 199 millions en 1968, 282 millions en 1969, 274 millions en 1970, mais en 1971, la baisse prolongée des cours du cuivre a réduit le chiffre d'affaires à 234 millions, malgré l'accroissement de la production. Cette situation a, bien entendu, d'importantes

répercussions sur le budget de l'Etat, qui dépend plus que jamais des taxes prélevées sur les activités de la "Gécomim", en attendant celles des deux entreprises non-belges qui s'y ajouteront à bref délai.

Néanmoins, pour le moment, la préoccupation majeure du président de la société et, par lui, du président Mobutu, est de trouver l'énergie électrique nécessaire à un nouvel accroissement de cette production. Un plan décennal a été dressé, fixant au 1er janvier 1980 "l'objectif prestigieux de 650.000 tonnes de cuivre". La production des mines de Kipushi (la plus proche de Lubumbashi) et de Kambove-Likasi sera maintenue au taux actuel et les usines qui les desservent travailleront de même jusque vers 1990, date pour laquelle on attend l'épuisement des gisements. Mais le secteur extrême-Ouest, dont Kolwezi est le centre, "verra se poursuivre un développement spectaculaire qui fera de cette localité un des premiers centres miniers et métallurgiques du Congo, d'Afrique et du monde et cela pendant de nombreuses années".

Le point essentiel est que la "Gécomines" s'est parfaitement insérée, sans trop faire de remous, dans le monde des affaires national et international. Elle s'est même chargée, par l'accord de 1969, de prolonger au Katanga un peu du règne de l' "U.M." par les 6% des bénéfices qu'elle lui réserve, et par ses rapports avec les anciennes filiales de la grande société belge. La "Gécomines" a pris le relais de l' "U.M." comme consommatrice d'électricité et de produits chimiques livrés par les dites filiales, comme locataire de nombreux immeubles, surtout résidentiels, comme acheteuse de farine destinée aux camps de travailleurs etc. Elle repasse ensuite une partie de l'électricité qu'elle a achetée à la clientèle urbaine par l'intermédiaire d'une autre filiale et vend à une autre filiale du minerai de zinc à traiter localement, sans parler du cuivre brut et de certains minerais envoyés comme avant en Belgique pour traitement et commercialisation.

On est ainsi loin des grands jours de la crise de décembre 1966-février 1967, quand certains journaux saluaient dans le général Mobutu l'homme d'une révolution qui - si elle réussissait - ferait de lui le vrai libérateur de l'Afrique centrale. Certains allaient même jusqu'à parler du plus grand homme d'Etat de l'histoire contemporaine d'Afrique.

LES FILIALES DE L' "U.M."

L'un des aspects les plus curieux de l'histoire de l'Union Minière est la manière dont elle a engendré des filiales qui ont fini par couvrir presque tous les secteurs de l'économie locale. On le lui a reproché en soulignant, entre autres critiques, comment les filiales lui permettaient de réduire les redevances dues par elle à l'Etat, ou au "C.S.K.". Celui-ci en effet, avait droit à 10% de la part des bénéfices répartis par l' "U.M." au-delà de 93 millions de francs. Si la grande compagnie avait elle-même exercé ces activités, les bénéfices qu'elle en aurait tiré auraient été automatiquement grévés de ces 10% de redevance.

En ce cas, à notre avis, il faut se garder de jugements de valeur qu'une étude approfondie des faits risquerait de démentir. Que l' "U.M." ait trouvé son bénéfice dans la création de filiales, c'est entendu, mais eut-il mieux valu faire de son personnel une caste privilégiée, seule pourvue de services tels qu'électricité, farine, mobilier, etc, ? Il nous semble qu'en recourant à des filiales et en offrant leurs services au grand public, la société a rendu un réel service au Katanga.

Ce qui, par contre, est assez piquant, c'est qu'aujourd'hui, ces filiales permettent à la défunte "U.M.H.K." de participer plus que jamais à la vie quotidienne de Lubumbashi et des autres centres urbains de la région minière, et aussi d'en retirer des bénéfices considérables qui

s'ajoutent indirectement aux 6% que perçoit la nouvelle "U.M." sur les bénéfiques de la "Gécomines". Certaines de ces filiales ont conservé leur organisation **primitive**, d'autres se sont scindées en une société belge à portefeuille et une société congolaise, mais les bénéfiques demeurent, la plupart du temps, considérables pour les administrateurs et actionnaires belges.

Il y a d'abord la "Banque du Congo" qui a versé pour 1970 un dividende de 50 makuta (un demi zaïre), contre 40 pour 1969, dont la Banque nationale du Congo a autorisé le transfert aux actionnaires en Belgique au taux légal de 50 francs par action. Après répartition, l'ensemble des fonds propres de la banque, compte tenu d'un report à nouveau, s'établissait au début de 1971 à Zaïres : 5.748.743.

La "Société générale des Forces hydro-électriques du Katanga" (SOGEFOR) a fait en 1970 un bénéfice brut de 35.224.269 francs belges, contre 32.035 pour l'exercice précédent. Le bénéfice net s'est élevé à Fcs 33.523.088 (contre 30.231.181 en 1969), formant - avec un report antérieur - un solde à répartir de Fcs 38.236.721 (contre 39.829.294). Les actionnaires ont touché Fcs 100 net par action, contre 70 en 1969.

De son côté, la cliente de la précédente, la "Société générale africaine d'Electricité" (SOGEELEC) accusait pour 1970 des revenus de Fcs 23.385.976, près du double de 1969 (12.689.277). Après affectation de 10 millions (contre 15 l'année précédente) à un compte de provision pour toutes éventualités et imputation des amortissements, l'exercice se soldait par un bénéfice net de Fcs 20.325.714 (contre 9.201.021) et - compte tenu d'un report antérieur de Fcs 8.506.815 (contre 18.390.967) - permettait de répartir un bénéfice de Fcs 28.832.529 (contre 27.600.988), le dividende demeurant inchangé à 40 francs belges par action.

La "Compagnie foncière du Katanga" (COFOKA) elle aussi se porte bien. Les résultats d'exploitation et divers pour 1970 s'élevaient à 6.610.487 francs belges contre 5.050.487, en 1969. De plus, la société avait touché 99.047.958 francs belges de revenus de son portefeuille et de ses participants (contre 8.188.510) mais ce résultat avait un caractère exceptionnel, il provenait de la comptabilisation des dividendes des exercices 1968 et 1969 cumulés. Le bénéfice net était établi à Francs 100.498.599 (contre 22.172.918).

La "Société d'Entreprises de Travaux en Béton au Katanga" (TRABEKA) a annoncé en juillet 1971 la vente de sa participation dans la "Société Africaine de Construction" (SAFRICAS) pour une somme de 73.958.260 francs belges. Pour 1970, elle enregistrait des revenus de portefeuille de Frs 3.767.000, contre Frs 1.335.940 en 1969 et des revenus divers de Frs: 1.227.295 (contre 767.401), en même temps qu'une plus value de réévaluation du portefeuille de Frs 31.470.000, sans équivalent en 1969. Une réserve spéciale de Frs 4 millions était alors constituée par prélèvements et le crédit du compte de profits et pertes totalisait Frs.40.464.295, permettant à la société d'affecter Frs. 36.819.581 à l'apurement de pertes antérieures. Restait ainsi un solde favorable de Frs 2.415.308, dont chacune des 56.875. actions existantes eut sa part, à raison de 35 Frs par action.

Les comptes de la Compagnie Financière La Pastorale" firent apparaître pour 1970 des résultats divers de l'ordre de 1.380.638 Francs belges, contre 1.446.593 pour l'exercice précédent, auxquels s'ajoutaient des revenus financiers de l'ordre de Frs 2.517.067 (contre 2.890.483). Après dotation aux provisions de Frs. 500.000 (contre 250.000) et des amortissements de Frs 385.675 (contre 1.305.855), le bénéfice net s'établissait à Frs 2.120.191 (contre 1.929.299) et un dividende net de 18 Frs était offert aux actionnaires, contre 17 en 1969.

Spécifions néanmoins que toutes ces sociétés ne jouissent pas de la même prospérité. L'ancienne "Compagnie des Produits pharmaceutiques au Congo" (COPHACO), devenue "Générale Belge de Pharmacie" (GEBELPHAR) enregistrait en 1970 une perte de 3 millions de francs belges, contre 8,3 l'année précédente. Ce "mali" pour employer l'expression belge, était apuré, comme celui de l'exercice précédent, par prélèvement sur les réserves.

D'ailleurs, en certains cas, les choses ont mal tourné, pour des raisons qu'il semble difficile d'élucider pour le moment. Animosités personnelles ? Secteur politiquement sensible ? Rivalité de trusts où la "Générale" n'est pas toujours la plus forte ?

Par exemple, le conseil de la "Compagnie générale d'Automobiles et d'Aviation au Congo" (CEGEAC) déclarait en juin 1971: "Lors de l'Assemblée extraordinaire des actionnaires de notre compagnie, réunie le 2 avril 1971, vous avez ratifié les conventions intervenues avec la Société Congolaise de Gestion et de Financement, en abrégé "Cogefi", aux termes desquelles Cégeac, agissant en application des décisions prises par le Conseil des Ministres de la République Démocratique du Congo concernant la représentation des marques automobiles au Congo, a cédé le 31 décembre 1970, à Cogéfi 70% des actions des sociétés congolaises Cégeacongo et Cogéak. La participation résiduelle détenue par notre compagnie dans ces affaires a donc été ramenée depuis cette date à 30% environ. Il vous est proposé d'acter une moins-value sur ce reliquat en attribuant aux titres qui le constituent la valeur unitaire retenue lors de l'opération de cession intervenue le 31 Décembre. Cette moins-value s'élevant à 19.835.324 francs (belges), on peut considérer que l'opération précitée a affecté nos résultats à concurrence de 66.523.085 Fs, la perte enregistrée sur la cession elle-même ayant atteint la somme de 46 millions 687.761 comme il a été communiqué lors de l'assemblée du 2 avril 1971".

La CEGEAC annonçait en même temps pour 1970 des résultats bénéficiaires de 16.209.533 francs belges, contre 24.341.533 en 1969. Les revenus du portefeuille s'établissaient à Frs 2.452.054 (contre 1.268.287) et les revenus financiers, y compris le bénéfice sur réalisation d'actifs, à Frs 12.817.732 (contre 6.964.840). Les charges financières diverses s'étaient élevées à Frs 1.575.120 (contre 0) et les amortissements à Frs 3.509.879 (contre 4.393.559). Compte tenu d'une moins-value sur portefeuille-titres de Frs 20.262.646 (contre 20.475.000) et des pertes sur réalisation d'actifs de Frs 46.687.761, l'exercice se clôturait par un déficit de Frs 40.556.087, tandis que les comptes de l'exercice précédent avaient dégagé un solde favorable de Frs 8.639.944, permettant le paiement d'un dividende de 20 Frs net par action.

SCANDALES ET CONFISCATIONS

La presse belge, en 1970 et 1971, a fait abondamment écho à celle du Congo en traitant de certaines confiscations retentissantes où la Belgique a été invitée à voir des preuves de sa volonté d'indépendance économique du gouvernement congolais.

L'affaire "Socobanque":

Le 13 Août 1971, l'Etat congolais a pris le contrôle de la "Socobanque", l'une des trois grandes entreprises bancaires du pays, avec la "Banque du Congo", contrôlée par la "Générale" et l' "Union Minière" (formule nouvelle) et la "Banque Belge d'Afrique", contrôlée par la Banque de Bruxelles.

Quelques heures à peine auparavant, la Cour Suprême de Kinshasa, statuant en appel, avait condamné la "Socobanque" à payer 100.000 Zaïres d'amende moitié à l'Etat, moitié à la Banque Nationale du Congo, à titre de dommages et intérêts. En outre, la "Socobanque" devait restituer une somme de Francs belges de: 29.012.900, illégalement transférés en Belgique. Le directeur général de la société était en même temps condamné

à cinq ans de prison, à une amende de Zaïres: 100.000 et à Zaïres: 150.000 de dommages et intérêts. D'autres **peines** étaient prononcées contre des accusés considérés comme complices. Le plus en vue de ceux-ci était le directeur de la société "Congofrigo", l'un des rares belges à avoir demandé et obtenu la nationalité congolaise en 1960, condamné à huit mois de prison et à Zaïres: 300.000 d'amende. Le conseil d'administration était alors dissous, et la banque confiée à un comité spécial constitué de représentants de la présidence de la République, du Ministère des Finances, et de la Banque Nationale du Congo.

A première vue, on est tenté d'applaudir à une telle repression de ce que la Cour d'Appel de Kinshasa avait déjà stigmatisé, le 12 mars précédent, en affirmant que "ces opérations de change frauduleuses, découvertes en novembre 1970, avaient favorisé une évasion fiscale de deux milliards et demi de francs belges, et porté atteinte à l'intégrité de la monnaie nationale congolaise en détériorant son cours sur le marché international". Mais ce qui rend cette sévérité discutable, c'est d'abord qu'elle est affaire de deux poids et deux mesures, tout le monde au Congo ayant joué au marché noir depuis 1960, à commencer par les missions et par le personnel de l'"ONU". De plus, elle semble clairement liée à une tentative d'élimination du groupe Lambert, rival de toujours de la "Générale".

Le premier Lambert était un banquier français, venu s'installer à Anvers, en 1856. Ami de Rothschild de Paris, il le devint automatiquement du premier roi des Belges, que Rothschild avait fait passer de la misère à la fortune par de fructueuses spéculations sur les événements de 1948. Léon Lambert, fils et successeur du précédent, consacra définitivement les liens de sa firme avec la grande banque parisienne en épousant une Rothschild. Il fut le premier banquier important à croire en Léopold II et à lui accorder l'appui de sa firme. Cependant, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que la Banque Lambert devait se hisser au quatrième rang des banques privées de Belgique, et devenir,

par conséquent, susceptible de porter ombrage à la "Générale". Au Katanga le groupe Lambert occupe, depuis 1925, une position en vue mais dont la "Générale" n'avait aucune raison de s'inquiéter jusqu'à une époque toute récente. A l'époque, il avait fondé la "Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga" (ELAKAT) qui alimente la principale boucherie de la ville. La secession Tshombé avait tellement favorisé ses affaires, qu'elle avait décidé de construire un immeuble-tour qui ne dépasse jamais le stade des excavations préalables aux fondations. Il constituait juste à côté de la Poste, illustrée par les "trois guerres" de l'O.N.U., un vaste marais qu'on combla en 1969, à l'occasion de la visite du prince Albert de Belgique. Il est assez remarquable qu'en 1971, un inspecteur se soit cru obligé de dénoncer les empiètements de l'ELAKAT sur le domaine de l'Etat. Cette dénonciation était probablement aussi justifiée que la condamnation de la "Socobanque" mais elle était, à une moindre échelle, également dirigée dans le sens des intérêts de la "Générale".

L'affaire "Cominière"- "Lonrho"

Depuis la crise de 1966-1967, la grande favorite du régime était la "Société commerciale et minière du Congo", dite COMINIÈRE, fondée en 1910 par des banquiers belges respectables par l'ancienneté de leurs firmes plutôt que par l'importance de leurs moyens. Il faut dire qu'à l'historique assemblée tenue par l' "U.M." en 1967, le directeur de la "Cominière", un luxembourgeois, M. Thèves, s'était levé pour dénoncer vigoureusement les honteux bénéfices que l' "U.M." avait récolté au Congo. M. Thevès avait probablement raison, mais le Congo avait trouvé en lui un curieux avocat car la "Cominière" avait la réputation, justifiée ou non, d'être "une affaire de requins", aux yeux de l'ancienne administration coloniale belge.

Quoiqu'il en fut, ce n'était que le début d'une rocambolesque histoire. En avril 1968 M. Thevès créait à Luxembourg la "LONCOM", pour en céder sans tarder 51% au groupe anglais "LONRHO" donnant ainsi à ce dernier une majorité de 56% dans la "Cominière" elle-même. Or le Congo

venait de confier l'étude du prolongement du chemin de fer dit "Bas-Congo-Katanga" à un consortium constitué par LONRHO et par "Cominière", en association avec la "Nisho Awai" du Japon. "Lonrho" semblait donc entrer au Congo par la grande porte, mais le prestige du Luxembourgeois lui était indispensable pour assurer sa réussite auprès du Général Mobutu. Or elle ne tarda pas à se quereller avec M. Thevès, tandis que le général la dénonçait comme l'inspiratrice d'articles jugés injurieux pour le Congo publiés dans le "Financial Times", en août 1970. Par un nouveau coup de théâtre, M. Thevès mourut et ses héritiers ne tardèrent pas à s'entendre avec "Lonrho", à laquelle ils reconnurent en juillet 1971 le contrôle effectif de la "Cominière".

Tout cela, bien entendu, ne faisait pas avancer les études du chemin de fer. Or la question se pose depuis 1906, puisque c'est cette année là, qu'une société clairement dénommée du "chemin de fer du Bas Congo au Katanga" a été fondée par la "Générale", en même temps que l' "Union Minière". Depuis 1928, le rail est arrêté à mi-chemin, sur la rivière Kasai. On peut soupçonner que la "Générale" hésite depuis lors, parce que ses intérêts multiples se contredisent de temps en temps. L'Etat belge, tant dans la métropole que dans son ancienne colonie, a fait beaucoup de publicité autour de ce chemin de fer, dénommé par lui "voie nationale", et même fait inaugurer le tronçon Katanga-Kasai par le roi Albert et la reine Elisabeth en personne. Mais les intérêts financiers bien compris semblent pousser à boycotter cette onéreuse "voie nationale" pour exporter le cuivre par Lobito et, accessoirement, par Beira, les deux ports portugais que les intérêts sud-africains associés à l' "U.M." ont rendu aisément accessibles à partir du Katanga.

De plus, il semble psychologiquement compréhensible que la "Générale" n'ait jamais pardonné à la "Cominière" les déclarations de son directeur, en 1967 et que la subordination de celle-ci à "Lonrho" ait encore avivé cet antagonisme.

L'affaire Difco

L'affaire "Difco" n'a pas en soi l'importance des deux précédentes. Nous la citons à titre de dernière preuve du caractère équivoque des confiscations effectuées au Congo.

"Difco" était une entreprise d'importance moyenne mais éminemment respectable puisque représentant en Afrique les intérêts des d'Ieteren, fleur de la haute bourgeoisie anversoise. A Lubumbashi, son prestige était d'autant plus grand que l'épouse du recteur de l'Université officielle, en 1967 1970, était de la maison. En Afrique son principal atout était la représentation de "Volkswagen", que la maison-mère monte à Forest-Bruxelles, au rythme de 700 unités par jour.

Le grand public a donc été fort impressionné d'apprendre, en février 1970, que "Difco" était accusée de surfacturation dans la vente des véhicules et - toujours la même chose ! - de transferts illégaux de devises. Après procès, la firme était condamnée à payer une amende cumulée de Z. un million et à rembourser 103 millions 900.000 francs belges illégalement rapatriés. L'amende n'ayant pas été payée, tous les biens de "Difco" étaient confisqués en juin 1971. Interrogé au sujet de "Volkswagen", un porte-parole de la société a alors déclaré qu' "en ce qui concerne les rapports entre le représentant congolais (DIFCO) et la firme allemande V.W., ceux-ci étaient établis directement depuis Août 1969, sans que pour autant la concession de la firme soit confiée à la société congolaise".

Le gros bénéficiaire de l'affaire pourrait être "Ford-Congo" qui a annoncé, en octobre 1971, l'ouverture pour 1974 d'une usine de montage d'une capacité initiale de 6.000 véhicules par an. Le projet est évalué à Z. 2.8 millions.

Ce qui nous amène à considérer l'importante question des perspectives offertes par l'indépendance aux entreprises étrangères à l'ancienne métropole.

ENTREPRISES NON-BELGES

Le principal avantage que les nations africaines semblaient en droit de tirer de l'indépendance politique, c'était la liberté de traiter avec d'autres états que l'ancienne puissance coloniale, et d'accueillir des entreprises dont le siège était ailleurs que dans l'ancienne "mère-patrie". On sait que partout, cette liberté là n'est devenue réalité que très difficilement, et aussi que certains blocs économiques, tant du secteur public (la C.E.E. par exemple) que du secteur privé, les grands trusts internationaux, cherchent à acquérir des monopoles comparables à ceux que les anciennes puissances coloniales s'étaient assurés à l'ombre du drapeau.

Au Congo cependant, la position de la Métropole, en dépit de certaines apparences, était moins forte que dans beaucoup d'autres colonies. Il y avait non seulement les traités interdisant, entre autres, toute discrimination douanière dans le "Bassin conventionnel du Congo", mais aussi la politique inaugurée par Léopold II, qui cherchait toujours à s'assurer une participation, pour ne pas dire une complicité étrangère dans toute entreprise importante.

Cette ouverture était particulièrement visible au Katanga et elle n'a pas peu contribué à rendre la "congolisation" de l'Union Minière du Haut Katanga difficile à assurer d'abord, tant soit peu illusoire ensuite. Anglais d'Angleterre et d'Afrique du Sud avaient été invités à contribuer généreusement à la création de l' "U.M." et d'ailleurs, il eut été absolument impossible de mettre l'affaire en marche si Cecil Rhodes en personne n'avait pas consenti à modifier son plan de chemin de fer du Cap

au Caire, pour en faire celui du Cap au Katanga. Le grand homme mourut en 1902, mais c'est en suivant ses instructions qu'une filiale de son trust, la "Rhodésian Katanga Junction Railway Co" mena le rail, en 1910, jusqu'à la frontière du Katanga et transporta le matériel qui permit aux Belges de prendre le relai et d'inaugurer la gare, très rudimentaire alors, d'Elisabethville, dès le premier octobre de la même année.

Une autre voie ferrée relie, depuis 1932, le Katanga au port de Lobito, en Angola et, malgré tous les efforts déployés par le gouvernement colonial pour assurer l'évacuation du cuivre par une "voie nationale" elle a toujours reçu, et de loin, la part du lion dans cette opération. Il est permis de supposer que la "Générale" est pour quelque chose dans la faillite de la "voie nationale", à laquelle elle est bien intéressée, mais beaucoup moins qu'au chemin de fer de Lobito qui est plus court, et qui a facilité l'entrée des intérêts belges dans l'empire colonial portugais (diamants, pétrole, etc).

A l'occasion des crises qui ont déchiré le Congo indépendant, le cuivre a même été évacué par une quatrième voie, celle du lac Tanganika et de la Tanzanie. Après la guerre de 1914-1918, les Belges avaient reçu des concessions aux deux extrémités du chemin de fer de Tanzanie, à Kigoma et à Dar-es-Salam. L'indépendance de la Tanzanie a mis fin à ces concessions, organisées sous le nom de "Belbase". On peut se demander si le Président Nyéréré n'eut pas été mieux inspiré en reconnaissant au Congo un droit d'héritage sur elles.

Pour le moment, et sans doute pour longtemps encore, la "Gécomines" exporte quelque chose comme 90% de sa production par la voie de la "Benguela Railway Company" qui relie le Katanga et la Zambie au port portugais de Lobito. Les recettes brutes de cette compagnie se sont élevées, pour le premier semestre de 1971, à Escudos: 463.547.000, contre 382.658.000 pour la période correspondante de 1970, réparties comme suit:

passagers = E. 13.068.000 (contre 11.514.000), transit minier: 212.560.000 (contre 181.487.000), autre trafic de transit: 169.336.000 (contre 120.484.000), trafic local: 60.403.000 (contre 61.354.000), divers : 8.180.000 (contre 7.836.000). Les recettes nettes d'exploitation s'élevaient ainsi à E. 191.787.000 (contre 125.448.000 - a 69 escudos pour £ 1). Ces recettes correspondaient à un tonnage transporté de 362.424 tonnes pour le transit minier (contre 299.961) constitué de la quasi totalité du cuivre du Katanga et de la plus grande partie de la production zambienne, 273.006 tonnes d'autre transit (contre 176.843), 428.980 tonnes de trafic local (contre 426.337).

On voit que seul le trafic local, d'ailleurs plus encombrant que rémunérateur, est affecté par la guerre de libération de l'Angola, tandis que le contrôle exercé par le chemin de fer est pratiquement total quant à la production katangaise et supérieur à toute autre quant à la production zambienne. Il est, par ailleurs, assez remarquable que le Congo soit resté entièrement étranger au projet "Tan-Zam", dont la ligne fait un détour pour éviter de traverser son territoire.

D'autre part, les intérêts anglo-sud-africains écartés par la création de la "Gécomines" ont été rappelés au Katanga, au début de 1971 par le lancement de la "Société Congolaise du Tenke Fungurume", dont le capital est partagé entre la République (20%), la "Charter consolidated" (28%), les firmes américaines "Amoco Minerals Co" (28%) et Leo Tempelmans & Sons (3%), le trust japonais Mitsui (14%) et le "Bureau de Recherches géologiques et minières" français (7%). La "Charter" n'y occupe qu'un rang modeste en apparence, mais c'est elle qui a dirigé les travaux et revendiqué la découverte, après dix-huit forages, d'un important gisement situé aux environs de Fungurume, à l'ouest de Lubumbashi et de Likasi. La teneur moyenne en cuivre des couches explorées varie de 5,49% à 8,6 1/2, ce qui est moyen pour le Katanga mais considérable à l'échelle mondiale. Ces constatations sont considérées comme "encourageantes", ce qui est peut-être un officiel "under-statement".

On peut considérer comme signe d'un renforcement d'intérêts anciens et associés à ceux de l' "U.M." la reprise en 1959 du "Crédit foncier africain" par la "Barclays Bank", qu'un employé anglais représente désormais à Lubumbashi. Les comptes de l'exercice 1970 ont fait apparaître des dividendes, intérêts, commissions et divers de Francs belges 3.170.095 (contre 3.304.702, en 1969), auxquels s'ajoute un bénéfice sur titres et placements immobiliers de F. 910.583 (contre 360.279). Le bilan a été clôturé par un bénéfice net de F. 2.733.789, contre F. 2.537.513 l'année précédente, plus un report antérieur de F. 3.322.130 (contre F. 3.285.866), constituant un total à répartir de F. 6.055.919 (contre 5.823.379), qui a permis de distribuer un dividende net inchangé de 12 francs belge par action.

Il faut sans doute (sait-on jamais avec les grands trusts du monde moderne ?) placer dans la catégorie des intérêts entièrement nouveaux ceux de la "Nippon Mining", qui compte produire dès 1972 environ 50.000 tonnes de cuivre à extraire du gisement qu'elle a découvert à Musoshi, à l'est de la concession léguée à "Gécomines" par l'Union Minière, près de la frontière de Zambie. Une société congolaise, la "Société de développement industriel et minier du Congo" (SODIMICO) a été créée à cette occasion, avec un capital de 100.000 zaïres, dont 15.000 consistent en titres remis gratuitement à l'Etat.

Il existe dans cette région plusieurs gisements. Celui de Kinshanda est évalué à 110 millions de tonnes, d'une teneur de 2,1% faible pour le Katanga mais comparable à celle des gisements de Zambie. Un autre est évalué à 25 millions de tonnes de minerai à 5,1%. Une veine d'une épaisseur de 23 mètres a été découverte en 1971, d'une teneur de 8,4 %.

On se trouve ici devant une curieuse et assez inquiétante conséquence de l'atmosphère dans laquelle se sont déroulées en 1966-1967 les débats entre l'Etat congolais et l' "Union Minière". A cette époque, en effet, d'importantes exemptions fiscales durant une très longue durée

ont été accordées aux Japonais, surgissant comme les principaux rivaux de l' "U.M.". Désormais, c'est l'Etat qui pâtira de ces exemptions et aussi de la concurrence qu'il ne sera jamais possible d'éviter complètement entre les divers producteurs de cuivre établis au Congo, Les Japonais promettent d'absorber toute leur production au début de l'exploitation mais combien de temps cela durera-t-il en réalité ?

Intérêts nouveaux également, ceux de la France, très réduits pour le moment, mais attisés par le voyage à Paris du Président Mobutu. Une mission française d'ingénieurs des mines est établie au Congo depuis 1964. Son chef a reçu le titre d'inspecteur général des mines et de la géologie du gouvernement congolais et, en cas de découverte de gisements, la mission jouit d'un délai d'un an pour proposer au Congo une société susceptible de se charger de l'exploitation.

Notons enfin que si l'entreprise belge au Katanga n'a guère prospéré en-dehors des "grandes compagnies", des hommes d'affaires venus d'autres pays ont parfois réussi à s'imposer dans ce milieu difficile. C'est, par exemple, le cas d'un libanais nommé Attala, devenu consul honoraire de son pays et vivant au milieu d'un groupe d'habitations affectées à ses parents et collaborateurs. La fortune Attala semble basée surtout sur la représentation de "Général Motors" mais elle comporte aussi le contrôle de l'Union pharmaceutique congolaise ("UNIPHARCO") qui a enregistré pour 1970 un bénéfice brut d'exploitation de Z. 76.287,69 (contre 53.034,50 en 1969) et des revenus locatifs de Z. 12.920 (contre 10.125). Il est aussi directeur, entre autres, de l'Université officielle du Congo. Le bénéfice disponible était de Z. 25.121,76 (contre 13.210,46), y compris un report antérieur de Z. 389,41 (contre 330,07). A remarquer que le résultat final pour 1969 s'entendait après affectation de Z. 4.503,54 au fonds de dépréciation sur marchandises (la situation de trésorerie avait été fort affectée par la réforme monétaire de 1967). La société procéda de la manière suivante à la répartition du solde bénéficiaire :

Z. 2.512,17 à la réserve ordinaire (contre 1.321,05), Z. 22.000 à la réserve disponible (contre 11.500) et Z. 609,59 au report à nouveau (contre 389,41).

NOUVELLE SITUATION INTERNATIONALE DU KATANGA ET DU CONGO

Les interventions d'états africains dans l'économie, sous forme d' "africanisation" ou, en notre cas de "congolisation", ont pour but déclaré l'indépendance économique, considérée comme indispensable à la conquête d'une véritable indépendance politique.

La réalisation d'un tel objectif appelle des moyens dont le Congo ne semble pas avoir disposé en décembre 1966, date de départ de l'offensive contre l' "U.M.H.K.". Presqu'immédiatement après, le gouvernement Mobutu a eu la surprise d'apprendre que son cuivre risquait de devenir invendable, la clientèle de la société belge s'étant déclarée solidaire de celle-ci. On sait que des menaces semblables ont été proférées en d'autres occasions, à l'égard des pays producteurs de pétrole surtout, et qu'ils s'en sont tirés avec avantage. Le Congo lui, a dû s'incliner, au moins provisoirement, confiant même le finissage en même temps que la vente de cuivre, aux sociétés établies en Belgique qui s'en était déjà occupé pour le compte de l' "U.M.H.K."

L'inexpérience à l'époque des dirigeants congolais ne suffit pas à expliquer cet échec et à définir la leçon à en tirer. Sa cause essentielle semble avoir été plutôt que le réseau de filiales et de "sociétés-sœurs" tissé par la dite "U.M.H.K." avait la perfection d'une toile d'araignée dans laquelle tout intrus devait nécessairement se trouver prisonnier. Aussi le Congo n'a-t-il pu que se résigner à produire le cuivre à la suite de la société belge, et accepter la dépendance ultime que crée l'absence du marché du produit fini.

Comme tout gouvernement placé en une telle situation, celui du Congo pouvait encore tenter d'acquérir une certaine indépendance économique par deux voies: ouvrir à l'exploitation des gisements situés en dehors de la concession "U.M.H.K.", et se rapprocher d'autres producteurs pour créer avec eux une organisation de défense de leurs intérêts communs.

Nous avons mentionné la première voie au chapitre des entreprises non-belges. Elle n'est pas sans danger, comme nous l'avons vu précédemment, l'Etat propriétaire de la "Gécomines" risquant de se faire concurrence à lui-même. Resterait une solution ultime, qui consisterait à placer tous les gisements sous un régime unique. Le gouvernement Mobutu ne l'envisage ni dans le sens capitaliste, ni - et surtout- dans le sens socialiste, mais d'autres gouvernements n'ont pas hésité à y recourir et ils l'ont fait, généralement, dans le sens socialiste.

La seconde voie, celle de l'entente des producteurs, peut être considérée comme la grande pesée du règne Mobutu, exprimé par la création du "Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre", le "CIPEC", qui unit son pays à la Zambie voisine et aux lointains Chili et Pérou. Le "CIPEC" n'a pas justifié à ce jour tous les espoirs placés en lui, mais il convient de distinguer les intérêts particuliers du Congo des intérêts généraux des quatre membres du comité.

La création du "CIPEC" a mis en relief un élément de la situation connu depuis toujours mais assez souvent, sinon toujours, oublié. C'est que si l' "U.M.H.K." était dans le monde la troisième société productrice de cuivre, le Congo lui, était loin d'atteindre ce rang, d'autres pays ayant plusieurs sociétés à l'oeuvre dans ce secteur, tandis que le Congo n'en avait qu'une. De fait, les deux firmes qui dépassaient l' "U.M." en importance étaient toutes deux américaines.

Les quatre pays du "CIPEC" comptent produire, en 1974, 2.803.040 tonnes de métal primaire, au lieu de 1.977.600 tonnes en 1970, soit une augmentation d'environ 43%, mais la progression devrait être importante surtout au Chili, qui compte dépasser le million de tonnes, et en Zambie dont l'objectif se situe légèrement au-dessus de 900.000 tonnes. Le Congo semble pouvoir approcher les 500.000 tonnes grâce à la mise en exploitation du gisement de Kinsenda, mais il ne faut pas oublier que ses intérêts dans la nouvelle "Société de développement industriel et minier" ("SODIMICO") ne dépassent pas 15%, obtenus par remise gratuite de titres évalués à 15.000 Zaïres, sur un capital de Z. 100.000.

Question plus grave encore, malgré un accroissement de 43% dans la production, qui risque d'affecter les cours du métal rouge, le "CIPEC" ne représentera en 1974 que 41,2% de la production mondiale du cuivre en dehors du secteur socialiste, contre 38,4 % en 1970. Ces pourcentages, calculés sur une évaluation de la production mondiale en 1974 à 6.799.500 tonnes, constitueraient un progrès mais seraient loin de rendre le "CIPEC" maître du marché, à supposer même que ses quatre membres soient fermement unis entre eux.

Or, pour que leur union soit réellement valable, ne serait-il pas indispensable qu'elle repose sur un minimum d'idéologie commune ? Jusqu'où le Général Mobutu est-il disposé à garder la main dans celle du Président Allende ? Le moins qu'on puisse dire est que même si les doutes sont injustifiés, leur existence même contribue à affaiblir le "CIPEC".

Reste "last but not least", le problème général du cours du cuivre comme d'ailleurs de celui des autres articles produits par les pays en voie de développement. Il est logique que l'Etat intervienne d'abord dans les secteurs qui, pour le moment, constituent la fraction la plus importante de leur production, sinon la totalité. Mais l'indépendance économique de toute évidence, dépend plutôt des progrès à accomplir ailleurs, et plus particulièrement par l'indépendance alimentaire et manufacturière.

ASPECTS SOCIAUX DU NOUVEAU KATANGA

Aucune politique de nationalisation ou d'africanisation ne peut réussir sans tenir compte des aspects sociaux de la question, autant que de ses aspects économiques et financiers. Le gouvernement congolais n'a pas manqué d'insister là-dessus au cours de la crise de décembre 1966, février 1967, et de nos jours encore, le président de la "Gécomines" ne manque aucune occasion de rappeler avant de terminer l'énumération de ses tâches, "enfin et surtout sur la politique de la Gécomines ayant trait à la formation et à la mise en place de cadres nationaux".

"En menant cette politique -ajoute-t-il néanmoins- les dirigeants de la Gécomines doivent tenir compte du fait que la Gécomines doit régler de façon distincte les problèmes du cadre subalterne destiné à exercer des responsabilités dans le domaine de l'exécution, et ceux du cadre supérieur qui doivent se familiariser avec la pratique de la décision et le fait que 75% de l'encadrement relève de disciplines techniques, et 25% seulement du secteur administratif, et que d'autre part, des cadres techniques sont beaucoup plus difficiles à recruter et à former que des cadres administratifs. Ce qui explique que si les cadres de la Gécomines sont à 60 % nationaux, les cadres techniques par contre, ne le sont qu'à 20%.

On aurait tort de se faire des illusions à ce sujet. D'après ce qu'on nous a dit à la "Gécomines" même, la politique actuelle de "congolisation" ne diffère pas de celle que l' "Union Minière" avait elle-même inauguré pour des raisons d'économie dans les appointements à verser au personnel. De plus, et ceci nous semble essentiel, l'atmosphère n'est pas meilleure qu'avant, on peut même dire qu'elle a empiré à certains points de vue. Ce n'est qu'au moment de la crise que le Président Kibwe a pris des mesures marquant un progrès, modeste d'ailleurs, dans le recrutement du personnel. C'est ainsi qu'il a recruté deux médecins haïtiens, auxquels le médecin en chef belge s'est empressé de déclarer dès février 1967: "Les occidentaux reviennent. Vous deux, on vous garde

parce que vous êtes déjà là. Mais, gare à vous ! ne touchez pas à une femme blanche." Bien entendu il n'a plus été question de recruter des cadres ailleurs qu'en Belgique, les congolais ayant accepté assez facilement la thèse que les Haïtiens leur étaient aussi étrangers, sinon plus que les Belges.

Le recrutement local reste imprégné des préjugés de l'époque coloniale. Nous pouvons citer le cas d'un universitaire remarquable à tous points de vue, qui avait été tout d'abord engagé au chemin de fer "B.C.K.". Au bout d'un mois, ne le trouvant pas assez souple, on lui fit passer un examen en compagnie d'un séminariste. Il s'agissait d'apprendre par coeur le règlement du personnel. Le séminariste ayant meilleure mémoire, pour ces choses là du moins, on renvoya l'universitaire en lui disant: "Vous voyez ! On n'apprend rien de plus à l'université qu'au séminaire". Sur la foi de ses références académiques, notre universitaire fut alors engagé à la "Gécomines", passant haut la main tous les tests, jusqu'à ce qu'on lui donne rendez-vous pour la signature du contrat. C'est à ce rendez-vous seulement qu'on lui déclara: "Nous regrettons, mais nous avons appris que vous aviez été renvoyé du "B.C.K." et il y a une entente entre toutes les grandes sociétés de la place: on n'accepte nulle part quelqu'un qui a été renvoyé de l'une de ces sociétés. "L'étai forgé par l' "U.M." pour s'assurer le contrôle parfait du recrutement n'a donc été nullement desserré par la "Gécomines".

Pas d'illusion à se faire non plus sur la formation du personnel, dans la mesure où elle a été contrôlée de longue date, l'université ayant toujours fait exception, en tant que création du ministre Buisseret (1954-1958), titulaire occasionnel d'un ministère des Colonies que la politique belge réservait en principe au parti catholique. Il existe à Lubumbashi une école technique dite officielle parce qu'entièrement financée par l'Etat, mais dirigée en fait par un ordre religieux. Elle jouit d'une haute réputation, un peu à cause de son coûteux équipement - la princesse coloniale était toujours généreuse à l'égard des missionnaires - un peu aussi parce que cet ordre n'a jamais négligé sa propre publicité. Avec l'indépendance, l'école est devenue théoriquement

inter- raciale, mais elle a toujours renvoyé systématiquement ses élèves congolais. Il est regrettable que les Congolais intéressés ne se rendent pas compte de ce qu'ils y perdent, c'est-à-dire la seule possibilité de voir un jour valoriser ces certificats que la "Gécomines" continue de juger inférieurs à ceux des écoles belges, et surtout celle de voir un jour l'atmosphère de caserne de cette école purifiée par la participation de familles moins soumises qu'à présent au bon plaisir de la direction.

A Lumbumbashi, et dans le Haut-Katanga en général, rien ne permet de dire que l'africanisation de l'organisme qui contrôle toute la région a eu des avantages sociaux. L'emprise de l' "U.M." continue de s'exercer sous le couvert de la "Gécomines" ou des filiales de l'ancienne compagnie. On s'en aperçoit dès l'arrivée à l'aéroport, où le planton de l'immigration accueille les voyageurs par un retentissant "Gécomines d'abord !", et le temps ne fait que confirmer l'impression créée par un tel accueil. Il faut dire que dans la ville, une ségrégation de fait a été imposée, non seulement entre Africains et Européens ou assimilés, mais aussi entre l'ensemble de la population d'une part, et le personnel des deux grandes compagnies, "U.M." d'une part, "B.C.K." de l'autre. La première parque ses effectifs à l'ouest de la ville proprement dite, sur les deux rives de la rivière Lubumbashi, qui marque la ségrégation raciale. Le seconde parque les siens à l'est, des deux côtés du rail, qui, lui aussi sépare deux communautés fondées sur le racisme. Et des molosses spécialement dressés à cette fin, aident les Européens à s'isoler effectivement dans l'un des trois grands secteurs résidentiels définis par leur emploi.

ANNEXE I

L'EMPIRE DES AFFAIRES AU KATANGA, 1960

A. SOCIETE GENERALE

1. BANQUE D'OUTRE-MER (1899-1928)

C.C.C.I. (1887) : PROFRIGO
AIR-BROUSSE
KATANGA-BOISSONS
ELITEX
SIMKAT
SERMIKAT
CIM/JADOTVILLE
SAFRICAS
TRABEKA
COTUYAC
CEGEAC
INTERFINA
BELGO/KATANGA

COMPAGNIE DU KATANGA (1891)

BRASSEKAT
COMEKAT

COMITE SPECIAL DU KATANGA (1900-1960)

COFOKA
PASTORALE

2. UNION MINIERE (1906) - BANQUE DU CONGO (1909)

LUENA
SOGEFOR
SOGEELEC
COMELCO
ENTRELCO

L'EMPIRE DES AFFAIRES AU KATANGA, (suite)

SOGECHIM
CONGOCHIM
AFRIDEX
METALKAT
SUDKAT
MINSUDKAT
MINOTERIES
LUILU
UTREMA
COPHACO
CEMWARREM
LATRECA
AFRIPAIN
BRIQUEVILLE

C.F.K.
B.C.K.
LEOKADI
K.D.L.
C.M.B.
C.M.C.
BELBASE
BENGUELA

En Belgique :

HOBOKEN
GENERALE-MINERAI
NUCLEAIRE
COBEAL
COBALT, etc..

L'EMPIRE DES AFFAIRES AU KATANGA (suite)

B. AUTRES INTERETS BELGES

1. LAMBERT: SOCOBANQUE

ELAKAT

GRELCO

CONCORDE

2. BANQUE DE BRUXELLES

BANQUE BELGE D'AFRIQUE

COBOMA

SOCOPHAR

SYNKIN

SYMETAIN

3. EMPAIN :

HUILCO

AUXILACS

4. KREDIETBANK :

TABACONGO

5. COMINIERE :

PARKHOTELS

VOYAGES IMMO

T.C.Y.

SOCOL

MATERMACC

6. SOBAPEL :

MECELCO

SOMACO

7. T.M.T. :

COBEGA

8. D'IETEREN :

DIFCO

L'EMPIRE DES AFFAIRES AU KATANGA, (suite et fin)

C. INTERETS NON-BELGES

1. SUD-AFRICAINS : TANGANYIKA

2. ANGLAIS :

BARCLAYS : CREDIT CONGOLAIS

LEVER : SEDEC

PHARMAPH

SHELL : PETROLES SHELL

SOCOPEPETROL

3. AMERICAINS : FORD : FORD MOTOR

GENERAL MOTORS : CONGO MOTOR

BELL TELEPHONE

ROCKEFELLER (V. CEGEAC)

BANK OF AMERICA (V. SOCOBANQUE)

OLIN/MATHIESON (V. AFRIDEX)

4. LIBANAIS :

ATTALA : UNICONGO.

ANNEXE II

<u>Nom</u>	<u>Dépôts</u>	<u>Rang dans le monde</u>	
		<u>1970</u>	<u>1969</u>
SOCIETE GENERALE DE BANQUE	4.312.484	58	65
BANQUE DE BRUXELLES	3.046.157	80	79
S. NATIONALE CREDIT A L'INDUSTRIE	2.621.555	89	87
KREDIETBANK	2.205.030	99	104
<u>Standard Bank of South Africa</u>	1.654.768	131	123
<u>National Bank of Egypt</u>	1.583.590	137	138
<u>Trust Bank of Africa (South Africa)</u>	850.764	240	235
<u>Netherlands Bank of South Africa</u>	679.980	302	279
BANQUE LAMBERT	654.240	316	332
<u>Banque Misr (Egypte)</u>	433.329	436	404
<u>Bank of Alexandria</u>	403.365	460	431
<u>Banque du Caire</u>	349.900	465	480
<u>Barclays Bank of Nigeria</u>	353.221	500	<u>66</u>

(Dépôts au 31 décembre 1970, ou au 31 mars 1971, en milliers de dollars U.S.)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Les origines du Katanga	1
Compagnie (1891) et Comité spécial du Katanga (1900)	2
Collaboration anglo-belgo-portugaise	4
L'Union Minière du Haut-Katanga (1906-1967)	5
La "Gécomines" (1966)	9
Les filiales de l' "U.M."	12
Scandales et confiscations	16
L'affaire "Socobanque"	16
L'affaire "Cominière"- "Lonrho"	18
L'affaire "Difco"	20
Entreprises non-belges	21
Nouvelle situation internationale du Katanga et du Congo	26
Aspects sociaux et nouveau Katanga	29
 Annexe 1 :	
L'Empire des affaires au Katanga, 1960	
 Annexe 2 :	
Principales banques de Belgique et d'Afrique.	